



Claude Ponti, « L'ABF contre la censure », badge réalisé pour le compte de l'Association des bibliothécaires de France, 2014
© Claude Ponti

Exposition

Ne les laissez pas lire ! Polémiques et livres pour enfants

17 septembre - 1^{er} décembre 2019

Interdits, censurés, critiqués, par des particuliers, des institutions, des associations, des groupes politiques, dans la presse ou sur les réseaux sociaux, les livres pour la jeunesse qui ont suscité des polémiques, du début du XX^e siècle à nos jours, sont nombreux. Quels sont-ils, en quoi sont-ils révélateurs d'une vision de l'enfance et d'une société face à ses tabous ? Jusqu'où doit aller la protection de l'enfance ? Où s'arrête la liberté d'expression ?

Autant de questions que soulève cette exposition en présentant quelque 120 publications ayant fait débat : elle invite à explorer l'histoire de la littérature pour enfants sous l'angle des controverses et de la censure, à l'occasion des 70 ans de la loi du 16 juillet 1949 qui encadre encore aujourd'hui le travail de toute l'édition pour la jeunesse.

En 1978, Geneviève Patte, fondatrice de La Joie par les livres*, publie : *Laissez-les lire !*, vibrant plaidoyer pour la lecture et le développement des bibliothèques pour la jeunesse. 40 ans plus tard, à l'heure d'internet, des tablettes et des réseaux sociaux, où en est-on ? Si la lecture des enfants apparaît aujourd'hui comme une valeur refuge, les livres destinés aux enfants ne font pas toujours l'unanimité. Bien au contraire, certains suscitent de vives polémiques – voir l'« affaire » *Tous à poil* en 2014 –, accusés de présenter aux enfants ou aux adolescents des histoires, des mots ou des images choquantes, dangereuses ou inadaptées.

S'appuyant sur la richesse des collections de la BnF, premier lieu de conservation des livres pour l'enfance et la jeunesse en France, l'exposition présente **une large sélection de livres pour enfants et de bandes dessinées qui, de 1904 à aujourd'hui, ont été interdits ou déconseillés aux enfants, pour des motifs religieux, moraux, politiques...** Les polémiques autour de chacun d'eux, replacées dans leur contexte éditorial, politique et social, sont explicitées par des citations, à charge ou à décharge, – déclarations dans les médias, extraits d'ouvrages –, qui ont suscité ou nourri les débats. Le parcours chronologique proposé donne ainsi à voir des permanences (sur la place centrale du rapport au corps et à la sexualité, par exemple) mais aussi des ruptures et des évolutions dans l'attitude des adultes face aux livres pour enfants.

Au temps de l'abbé Bethléem

En 1904, paraît *Romans à lire et romans à proscrire* de l'abbé Bethléem, **guide de lecture destiné aux familles catholiques qui distingue les « bons » et les « mauvais » livres.** Dans l'entre-deux-guerres, l'abbé se lance dans une véritable croisade contre ces mauvaises lectures, visant en particulier les illustrés pour la jeunesse comme *L'Épatant* (où l'on peut lire les *Pieds Nickelés*), ou *Fillette*, publiés par les frères Offenstadt. Son ouvrage devient vite un succès de librairie, vendu à des centaines de milliers d'exemplaires en France mais aussi en Belgique ou au Québec. Maintes fois réédité pendant l'entre-deux-guerres, il sera le principal inspirateur de la loi du 16 juillet 1949 sur les publications destinées à la jeunesse.

La mise en œuvre de la loi de 1949 sur les publications destinées à l'enfance et à la jeunesse

La loi de 1949 instaure un contrôle d'Etat des lectures destinées à l'enfance et à la jeunesse, les bandes dessinées étant particulièrement concernées. **Elle entraîne chez les éditeurs français et belges un important effort d'adaptation ou de censure, du texte et de l'image.** Pour éviter les interdictions, les éditeurs français de *comics* américains s'adaptent en retouchant les planches originales : retrait des onomatopées trop voyantes, gommage des armes ou suppression de scènes jugées trop violentes... Les éditeurs francophones hors de France sont aussi particulièrement touchés, notamment les éditeurs belges de bande dessinée, comme Dupuis avec *Tarzan* (dans le journal *Spirou*) mais aussi *Boule et Bill*, *Jerry Spring* ou *Lucky Luke*.

Après mai 68 : ces livres pour enfants qui dérangent

La période qui s'ouvre avec mai 1968 est un moment de bouleversement majeur dans l'édition pour la jeunesse, **qui brise les tabous et invente une nouvelle conception de l'enfance et de nouveaux livres pour enfants** (par exemple *Les filles* d'Agnès Rosenstiehl aux Éditions des femmes, paru en 1976).

En 1985, dans la filiation de l'abbé Bethléem, Marie-Claude Monchaux, auteur et illustratrice de livres pour enfants, publie *Écrits pour nuire*, un pamphlet destiné aux parents, aux éducateurs, aux bibliothécaires, qui s'insurge contre « la gangrène de la subversion » propagée dans les livres pour enfants, comme dans *L'histoire de Julie qui avait une ombre de garçon*, aux éditions du Sourire qui mord (1976). **Le livre pour enfants devient alors un enjeu idéologique** : des municipalités s'emparent de ce « guide de lecture » pour supprimer de leurs bibliothèques les livres indésirables et exercer un contrôle étroit sur les acquisitions, suscitant ainsi l'indignation des professionnels et des associations de bibliothécaires.

Et aujourd'hui ? Débats de société autour des livres pour enfants au XXI^e siècle

La loi de 1949 est toujours en vigueur, bien que le texte comme la composition de la commission aient été revus en 2011 et que sa légitimité soit périodiquement remise en cause. **La période plus contemporaine n'en est pas moins riche en polémiques.** En 2014, Jean-François Copé met en cause la recommandation, selon lui, par l'Éducation nationale, d'un livre intitulé *Tous à poil*, dénonciation qui provoque de vifs débats dans les médias entre défenseurs et détracteurs du livre. Plus largement, les oppositions très vives suscitées par l'adoption de la loi sur le mariage pour tous dans la société française se cristallisent aussi autour de livres pour enfants qui promeuvent l'égalité entre les sexes ou mettent en scène l'homoparentalité, comme *Tango a deux papas, et Pourquoi pas ?* En 2018, dans la continuité du mouvement #metoo, plus de 140 000 personnes ont signé une pétition demandant à retirer du marché le livre « sexiste et dégradant » *On a chopé la puberté*, publié par les éditions Milan. Ce livre n'est plus commercialisé aujourd'hui.

À travers l'histoire de ces polémiques, c'est ainsi un portrait en creux de la société française face à ses peurs et ses interdits qui se dessine, mettant en évidence les constantes et les évolutions de son rapport à l'enfance.

Tables rondes et conférences :

Des ateliers à destination d'un public scolaire et des rencontres, tables rondes et conférences ouvertes à tous, seront programmés pendant la durée de l'exposition.

26 novembre 2019 : table ronde autour de l'actualité de la loi du juillet 1949. avec le juriste et essayiste **Emmanuel Pierrat** et l'éditeur **Thierry Magnier**, autour de l'actualité de la loi du juillet 1949.

Programme complet dans un communiqué à venir.

* La Joie par les livres est à l'origine une association créée en 1963 à l'initiative d'une riche mécène, Anne Gruner Schlumberger, dans le but d'installer une bibliothèque pour enfants dans un quartier populaire à Clamart et de promouvoir la littérature pour la jeunesse. Le 1^{er} janvier 2008, La Joie par les livres devient le **Centre national de la littérature pour la jeunesse**, service spécialisé de la Bibliothèque nationale de France.

Exposition

Ne les laissez pas lire ! Polémiques et livres pour enfants

17 septembre | 1^{er} décembre 2019

Allée Julien Cain
BnF | François-Mitterrand
Quai François Mauriac, Paris XIII^e

Du mardi au samedi 9h > 20h
Lundi 14h > 20h
Dimanche 13h > 19h
Entrée libre

Commissariat

Marine Planche, conservatrice au Centre national de la littérature pour la jeunesse, BnF

Contacts presse

Hélène Crenon
chargée de communication presse
helene.crenon@bnf.fr / 01 53 79 46 76 - 06 59 66 49 02

Marie Payet
cheffe du service de presse et des partenariats médias
marie.payet@bnf.fr / 01 53 79 41 18 - 06 63 01 10 74

bnf.fr

